



Scy-Chazelles

REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

La commune de Scy-Chazelles envisage de reprendre des concessions funéraires dont le titre est arrivé à échéance et pour lequel personne ne s'est manifesté pour le renouveler. La commune publie sur son site internet la liste des concessions qui feront l'objet d'une reprise si aucun ayant droit ne se manifeste. L'arrêté de reprise sera pris le 01^{er} octobre 2018. Une fois cet arrêté signé et publié, il ne sera plus possible de renouveler un titre et les monuments ainsi que les restes mortels seront enlevés par un professionnel. Si une personne souhaite sauvegarder les restes mortels, ils doivent impérativement se rapprocher de la commune afin de se faire connaître.

L'adresse mail du site de la mairie est : <http://www.mairie-scy-chazelles.fr/>

Téléphone : 03.87.60.07.14

CONCESSIONS SUSCEPTIBLES D'ETRE REPRISES

Dossier	Identification	Champ42	Acquisition		Expiration
1-D103	GRANTHIL BOURGUIGNON	carré D-103	1/1/60	Cinquante ans	31/12/09
1-D114	COMENCINI DIADA	carré D-114	27/8/62	Cinquante ans	26/8/12
1-G018	CUILLETTE	carré G-18	5/4/66	Cinquante ans	4/4/16
1-G035	LANG	carré G-35	17/1/66	Cinquante ans	16/1/16
1-G038	Concessionnaire inconnu	carré G-38	1/1/50	Trente ans	31/12/79
2-D024	CAMBIAGGIO GRAF	carré D-24	2/5/81	Trente ans	1/5/11
2-D047	COSSELLU	carré D-47	21/12/84	Trente ans	20/12/14
2-D023	CULLARD		11/8/81	trente ans	10/8/11
D039	TIBERI MASSERAN	carré D-39	11/12/84	Trente ans	10/12/14
G004	LACHAMBRE MINIL	carré G-4	17/1/66	Cinquante ans	16/1/16

